

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM
DU 17 DECEMBRE 2015**

Conseillers

élus :

15

Conseillers

présents :

9

Absents

excusés :

3

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance extraordinaire publique, le dix-sept décembre deux mil quinze, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Absents

excusés

avec

procuration :

3

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe

GROSHENS Stéphan

KRETZ Patrice

HERMANN Gilles

BERTSCH Jacquy

HATSCH André

UTTER Sylvie

BOURGEOIS Patricia

HAUG Cédric

Membres absents excusés avec procuration: KRETZ Claude, KRETZ Patrick, ADAM Denis

Membres absents excusés : DUTTER Jean-Philippe, GRAYER Guillaume, SCHIEBER Denis

ORDRE DU JOUR

- 1 Décision modificative concernant les crédits au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)
 - 2 Décision modificative concernant les crédits au chapitre 11 (Charges à caractère général)
-

Monsieur le Maire informe le conseil qu'étant donné les deux points importants à l'ordre du jour, il était nécessaire d'organiser une réunion extraordinaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Mme SCHMITT Solène, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

1. Décision modificative concernant les crédits au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)

M. le maire informe l'assemblée que les crédits au chapitre 65 ne sont pas suffisants pour payer les indemnités des élus pour le mois de décembre. Les fiches de paies étant toutes réalisées en un seul fichier par le Conseil Général ce sont également les salaires des agents de la collectivité qui ne peuvent être mandatés. Le manque de crédit au chapitre 65 est dû au fait que la cotisation à l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers a été mandatée deux fois cette année. Une fois au mois d'avril et une fois au mois d'octobre. Un courrier a déjà été envoyé à l'UDSP pour le remboursement du trop-perçu.

M. le maire propose donc :

Dépenses Section de Fonctionnement :

- chp 067 - cpt 673	:	-	450.00 €
- chp 65 - cpt 6531	:	+	450.00 €

Voté à l'unanimité des membres présents avec 12 voix pour

2. Décision modificative concernant les crédits au chapitre 11 (Charges à caractère général)

M. le maire informe l'assemblée que les crédits au chapitre 11 ne sont pas suffisants pour payer les factures restantes. En effet le budget voté pour certains articles du chapitre 11 n'est pas suffisant car les factures dépassent les estimations. Les chapitres concernés sont par exemple le chapitre 6156 Maintenance, 6232 Fêtes et cérémonie, 60632 fournitures de petits équipements...

M le maire propose donc :

En dépenses section fonctionnement :	Ch 023	- 500,00
	Cpt 6811	+ 500,00
En recettes section d'investissement :	Ch 021	- 500,00
En dépenses section d'investissement :	Cpt 21318	- 500,00

Voté à 11 voix pour
1 abstention (HATSCH André)

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe ABSENT	GRAYER Guillaume ABSENT	HATSCH André
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick	SCHIEBER Denis ABSENT	UTTER Sylvie